



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le jeudi 28 mars 2024 — N° 112

**Présidente de l'Assemblée nationale :
Mme Nathalie Roy**

La séance est ouverte à 9 h 40.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

Mme Mallette (Huntingdon) fait une déclaration afin de féliciter l'entreprise SG Cérèsco pour son attestation en matière de pratiques agricoles durables.

Mme Maccarone (Westmount–Saint-Louis) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Brian Mulroney.

M. Boulet (Trois-Rivières) fait une déclaration afin de souligner le succès de la Galerie d'art Berthelet.

M. Gagnon (Jonquière) fait une déclaration afin de souligner la contribution des groupes de bénévoles locaux à la communauté de Jonquière.

Mme Prass (D'Arcy-McGee) fait une déclaration afin de souligner la Journée mondiale de la sensibilisation à l'autisme.

28 mars 2024

Mme Poulet (Laporte) fait une déclaration afin de souligner le 25^e anniversaire de la Maison de la famille LeMoynes.

M. Paradis (Jean-Talon) fait une déclaration afin d'appuyer les démarches pour faire de La Villa Montessori un centre de la petite enfance.

Mme Roy (Verchères) fait une déclaration afin de souligner le 25^e anniversaire du regroupement Rues principales Verchères.

M. Poulin (Beauce-Sud) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. André Longchamps.

M. Lefebvre (Arthabaska) fait une déclaration afin de souhaiter du succès aux équipes de hockey de Victoriaville dans le cadre des séries éliminatoires.

M. Lacombe (Papineau) fait une déclaration afin de féliciter Mme Vanessa Lepage-Joanisse, championne du monde du World Boxing Council.

À 9 h 54, Mme Soucy, première vice-présidente, suspend les travaux pour quelques instants.

28 mars 2024

Les travaux reprennent à 10 h 04.

Moment de recueillement

Dépôts de documents

M. Roberge, ministre de la Langue française, dépose :

Le plan stratégique 2023-2027 du ministère de la Langue française.
(Dépôt n° 1477-20240328)

M. Dubé, ministre de la Santé, dépose :

Le plan stratégique 2023-2027 de l'Institut national de santé publique du Québec;
(Dépôt n° 1478-20240328)

Le plan stratégique 2023-2027 d'Urgences-santé.
(Dépôt n° 1479-20240328)

M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, dépose :

La réponse à la question écrite n° 98 concernant une situation vécue dans une école de la circonscription de Vaudreuil, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 15 février 2024 par Mme Nichols (Vaudreuil);
(Dépôt n° 1480-20240328)

28 mars 2024

La réponse à la question écrite n° 101 concernant le développement du transport collectif dans le secteur de Vaudreuil-Dorion, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 22 février 2024 par Mme Nichols (Vaudreuil).

(Dépôt n° 1481-20240328)

Dépôts de rapports de commissions

M. Schneeberger (Drummond–Bois-Francs), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission de l'aménagement du territoire qui, les 26 et 27 mars 2024, a procédé à des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 45, Loi modifiant la Loi sur la sécurité dans les sports afin principalement de renforcer la protection de l'intégrité des personnes dans les loisirs et les sports.

(Dépôt n° 1482-20240328)

Mme D'Amours (Mirabel), à titre de présidente, dépose :

Le rapport de la Commission de l'économie et du travail qui, les 20 et 27 mars 2024, a procédé à des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 44, Loi modifiant principalement la Loi sur le ministère de l'Économie et de l'Innovation en matière de recherche.

(Dépôt n° 1483-20240328)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

28 mars 2024

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, Mme Roy, ministre de la Famille, dépose :

Un graphique intitulé *Conversion de places non subventionnées en places subventionnées*;

(Dépôt n° 1484-20240328)

Un graphique intitulé *Places subventionnées ouvertes (CPE et garderies)*.

(Dépôt n° 1485-20240328)

Votes reportés

L'Assemblée tient les votes reportés le 27 mars 2024 sur les motions pour formuler un grief présentées au cours du débat sur le discours du budget ainsi que sur la motion de M. Girard, ministre des Finances, proposant que l'Assemblée approuve la politique budgétaire du gouvernement.

Est d'abord mise aux voix la motion pour formuler un grief de M. Beauchemin (Marguerite-Bourgeoys). Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement caquiste d'avoir annoncé un déficit record de 11 G\$ dans son budget sans avoir présenté de plan de retour à l'équilibre budgétaire.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° 228 en annexe)

Pour : **30** Contre : **70** Abstention : **0**

28 mars 2024

Est ensuite mise aux voix la motion pour formuler un grief de M. Bouazzi (Maurice-Richard). Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale blâme le gouvernement de la CAQ pour ce budget inapte à préparer l'avenir en faisant face à la crise du logement, à l'adaptation aux changements climatiques et en allant chercher de nouveaux revenus afin de soutenir les finances de l'État.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° **229** en annexe)

Pour : **13** Contre : **86** Abstention : **1**

Est ensuite mise aux voix la motion pour formuler un grief de M. Paradis (Jean-Talon). Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement pour son budget 2024-2025 qui ne chiffre pas le coût financier associé aux refus du Canada des demandes financières légitimes du Québec.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° **230** en annexe)

Pour : **13** Contre : **86** Abstention : **1**

28 mars 2024

Est ensuite mise aux voix la motion pour formuler un grief de M. Tanguay, chef de l'opposition officielle. Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement caquiste pour le dépôt d'un budget 2024-2025 qui fait la somme de 6 années de mauvaise gestion sans prévoir le retour à l'équilibre budgétaire dans un contexte où les Québécoises et les Québécois ne reçoivent pas les services auxquels ils ont droit.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° **231** en annexe)

Pour : **30** Contre : **70** Abstention : **0**

Est ensuite mise aux voix la motion pour formuler un grief de Mme Prass (D'Arcy-McGee). Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement caquiste pour son budget 2024-2025 qui ne se dote pas des ressources ni des moyens nécessaires pour assurer la pérennité des services sociaux à la population.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° **232** en annexe)

Pour : **30** Contre : **70** Abstention : **0**

28 mars 2024

Est ensuite mise aux voix la motion pour formuler un grief de Mme Labrie (Sherbrooke). Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale blâme le gouvernement pour son incapacité à préparer le Québec au vieillissement de la population.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° **233** en annexe)

Pour : **29** Contre : **70** Abstention : **1**

Est ensuite mise aux voix la motion pour formuler un grief de Mme McGraw (Notre-Dame-de-Grâce). Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement caquiste de ne pas avoir prévu de ressources à la hauteur des services livrés par les organismes communautaires.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° **234** en annexe)

Pour : **30** Contre : **70** Abstention : **0**

28 mars 2024

Est ensuite mise aux voix la motion pour formuler un grief de Mme Dufour (Mille-Îles). Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement caquiste qui ne réalise pas l'ampleur de la crise du logement et pour avoir présenté un autre budget n'ayant aucune mesure pour stimuler l'offre de logement et n'ayant aucune mesure pour favoriser l'accès à la propriété.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° **235** en annexe)

Pour : **30** Contre : **70** Abstention : **0**

Est ensuite mise aux voix la motion pour formuler un grief de M. Fontecilla (Laurier-Dorion). Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale blâme le gouvernement de la CAQ et la ministre de l'Habitation pour son budget qui ne promet aucun nouvel investissement pour le logement social et communautaire, ni aucune mesure pour soulager les effets néfastes de la crise du logement, autant pour contrôler la spirale inflationniste et spéculative dans le secteur de l'habitation locative, ni aucune mesure pour faciliter l'accès à la propriété et aucune mesure pour stimuler la construction de nouvelles habitations.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° **236** en annexe)

Pour : **29** Contre : **70** Abstention : **1**

28 mars 2024

Est ensuite mise aux voix la motion pour formuler un grief de Mme Caron (La Pinière). Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement caquiste pour avoir présenté un budget qui laisse tomber les ressources intermédiaires du Québec qui hébergent les personnes les plus vulnérables de notre société, en omettant de les financer adéquatement dans le contexte de 2024.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° **237** en annexe)

Pour : **30** Contre : **70** Abstention : **0**

Est ensuite mise aux voix la motion pour formuler un grief de Mme Zaga Mendez (Verdun). Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale blâme le gouvernement de la CAQ pour son budget 2024-2025 qui abandonne les agriculteurs face à la crise climatique et ne prépare le Québec ni à l'adaptation ni à la lutte aux changements climatiques.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° **238** en annexe)

Pour : **30** Contre : **70** Abstention : **0**

28 mars 2024

Est ensuite mise aux voix la motion pour formuler un grief de M. Kelley (Jacques-Cartier). Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement caquiste pour avoir déposé un budget qui ne prévoit rien pour aider les citoyens dans l'achat de panneaux solaires et de système de stockage à la maison.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° **239** en annexe)

Pour : **30** Contre : **70** Abstention : **0**

Est ensuite mise aux voix la motion pour formuler un grief de M. Derraji (Nelligan). Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement caquiste pour avoir déposé un budget qui n'offre aucune solution à la crise du financement des services de transport collectif.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° **240** en annexe)

Pour : **30** Contre : **70** Abstention : **0**

28 mars 2024

Est ensuite mise aux voix la motion pour formuler un grief de Mme Garceau (Robert-Baldwin). Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement caquiste pour son inaction dans le dossier de la construction des maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale et son blocage des fonds qu'ils avaient promis depuis 2021 aux organismes en charge de ces maisons.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° **241** en annexe)

Pour : **30** Contre : **70** Abstention : **0**

Est ensuite mise aux voix la motion pour formuler un grief de Mme Ghazal (Mercier). Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale blâme le gouvernement de la CAQ et la ministre responsable de l'Habitation pour avoir bloqué la construction de maisons d'hébergement pour femmes et enfants victimes de violence conjugale.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° **242** en annexe)

Pour : **30** Contre : **70** Abstention : **0**

28 mars 2024

Est ensuite mise aux voix la motion pour formuler un grief de Mme Cadet (Bourassa-Sauvé). Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement de la CAQ pour avoir fait fi des principes d'équité intergénérationnelle en reléguant le fardeau de sa dette aux prochaines générations et en se privant de la marge de manœuvre budgétaire nécessaire pour aborder les défis des jeunes Québécois, comme le développement des compétences stratégiques de la main-d'œuvre, le repreneuriat d'entreprise et la rémunération des stages dans le secteur public.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° **243** en annexe)

Pour : **30** Contre : **70** Abstention : **0**

Est ensuite mise aux voix la motion pour formuler un grief de M. Marissal (Rosemont). Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale blâme le gouvernement de la CAQ d'utiliser les fonds publics pour construire des mini-hôpitaux privés.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° **244** en annexe)

Pour : **29** Contre : **70** Abstention : **1**

28 mars 2024

Est ensuite mise aux voix la motion pour formuler un grief de Mme Setlakwe (Mont-Royal–Outremont). Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement caquiste de mettre à mal l'occupation du territoire et le développement économique en abandonnant sa promesse d'investir 470 M\$ pour le développement des petits milieux et des villages pour soutenir les services de proximité.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° 245 en annexe)

Pour : **30** Contre : **70** Abstention : **0**

Est ensuite mise aux voix la motion pour formuler un grief de M. Fortin (Pontiac). Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement caquiste pour son sixième budget consécutif qui nuit à l'amélioration des services en santé en ne prévoyant aucune somme dévolue spécifiquement à la formation, à la rétention et au recrutement massif de personnel en santé et services sociaux.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° 246 en annexe)

Pour : **30** Contre : **70** Abstention : **0**

28 mars 2024

Est ensuite mise aux voix la motion pour formuler un grief de M. Cliche-Rivard (Saint-Henri–Sainte-Anne). Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement la CAQ pour son budget 2024-2025 qui a rompu la promesse du Grand Chantier des familles et qui prive donc les familles québécoises des moyens nécessaires pour s'épanouir socialement et économiquement.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° **247** en annexe)

Pour : **29** Contre : **70** Abstention : **1**

Est ensuite mise aux voix la motion pour formuler un grief de M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine). Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale blâme le gouvernement de la CAQ pour son budget 2024-2025 qui n'accorde aucune nouvelle somme pour la construction de nouveaux logements sociaux et abordables pour la prochaine année, mais également aucune mesure forte pour accélérer la construction, favoriser l'accès à la propriété, limiter la spéculation et endiguer les hausses de loyer.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° **248** en annexe)

Pour : **30** Contre : **70** Abstention : **0**

28 mars 2024

Est ensuite mise aux voix la motion pour formuler un grief de M. Ciccone (Marquette). Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement caquiste pour son budget qui ne prévoit aucune somme dédiée au capital humain dans les organisations du milieu du sport et de l'activité physique.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° **249** en annexe)

Pour : **30** Contre : **70** Abstention : **0**

Est enfin mise aux voix la motion de M. Girard, ministre des Finances, proposant que l'Assemblée approuve la politique budgétaire du gouvernement.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **250** en annexe)

Pour : **70** Contre : **30** Abstention : **0**

L'Assemblée tient le vote reporté le 27 mars 2024 sur la motion proposée par M. St-Pierre Plamondon, chef du troisième groupe d'opposition.

Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale constate qu'une étude australienne publiée le 4 mars dernier dans la revue scientifique JAMA Pediatrics confirme l'effet nocif des écrans sur le développement des enfants en bas âge;

28 mars 2024

QU'elle souligne que l'étude longitudinale sur le développement des enfants produit par l'Institut de la Statistique du Québec a également démontré une corrélation entre l'exposition aux écrans en bas âge et les performances scolaires au primaire;

QU'elle prenne acte que la surexposition aux écrans a une incidence démontrée sur le développement des capacités cognitives, sur la santé, notamment les troubles de la vue, et sur les troubles de l'attention et du comportement des jeunes;

QU'elle constate que de nombreux pays ont agi, dont la France, les Pays-Bas et des pays scandinaves, notamment, pour corriger cette problématique;

QU'elle affirme que la surexposition des jeunes aux écrans représente un enjeu de santé publique;

QU'elle constate que le Plan d'action numérique en éducation et en enseignement supérieur, échu depuis 2023, est insuffisant et doit être bonifié pour lutter efficacement contre les effets nocifs de la surexposition des jeunes aux écrans;

QU'en conséquence, l'Assemblée nationale demande au gouvernement de déposer un nouveau Plan d'action numérique en éducation et en enseignement supérieur bonifié pour mieux encadrer l'exposition des jeunes aux écrans avant la fin de la présente période de travaux parlementaires, pour une mise en œuvre dès la prochaine rentrée scolaire.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° 251 en annexe)

Pour : **30** Contre : **70** Abstention : **0**

28 mars 2024

Motions sans préavis

M. Roberge, ministre responsable des Relations canadiennes et de la Francophonie canadienne, conjointement avec M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine), présente une motion concernant l'intention du gouvernement fédéral d'instaurer une charte pancanadienne des locataires; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Derraji, leader de l'opposition officielle, conjointement avec M. Roberge, ministre responsable des Institutions démocratiques, M. Zanetti (Jean-Lesage), M. Bérubé (Matane-Matapédia) et Mme Nichols (Vaudreuil), propose :

QUE l'Assemblée nationale prenne acte de l'ensemble des commentaires émis lors du processus de révision de la carte électorale;

QU'elle reconnaisse que des enjeux importants liés à la représentation électorale dans nos régions et dans nos zones urbaines ont émergé et que des arguments importants ont été avancés à cet égard;

QU'elle reconnaisse que la Commission de la représentation électorale, dans son processus de révision de la carte électorale, se doit d'appliquer les paramètres et dispositions prévus à la Loi électorale, dont certains n'ont pas fait l'objet de modifications depuis 35 ans;

QU'enfin, elle déclare qu'il est opportun de procéder à une réflexion large et non partisane sur d'éventuelles modifications à la Loi électorale afin de donner suite aux préoccupations exprimées en matière de représentativité.

28 mars 2024

La motion est mise aux voix; un vote électronique est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 252 en annexe)

Pour : 92 Contre : 0 Abstention : 0

M. Fontecilla (Laurier-Dorion), conjointement avec M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine), présente une motion concernant une demande au gouvernement d'agir immédiatement pour protéger les locataires; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine), conjointement avec M. Roberge, ministre responsable des Relations canadiennes et de la Francophonie canadienne, présente une motion concernant les compétences exclusives du Québec en matière d'habitation, de logement et de droit civil; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Caire, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission des transports et de l'environnement, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 48, Loi modifiant principalement le Code de la sécurité routière afin d'introduire des dispositions relatives aux systèmes de détection et d'autres dispositions en matière de sécurité routière;
- la Commission de l'économie et du travail, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 51, Loi modernisant l'industrie de la construction;

28 mars 2024

- la Commission des finances publiques, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 53, Loi édictant la Loi sur la protection contre les représailles liées à la divulgation d'actes répréhensibles et modifiant d'autres dispositions législatives;
- la Commission des relations avec les citoyens, afin d'entreprendre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 52, Loi permettant au Parlement du Québec de préserver le principe de la souveraineté parlementaire à l'égard de la Loi sur la laïcité de l'État.

Mme Soucy, première vice-présidente, donne l'avis suivant :

- la Commission des finances publiques se réunira en séance de travail afin de statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse d'une pétition concernant l'opposition à la subvention accordée pour la tenue de matchs préparatoires des Kings de Los Angeles à Québec.

Renseignements sur les travaux de l'Assemblée

Mme Soucy, première vice-présidente, informe l'Assemblée que, le vendredi 12 avril 2024, Mme Garceau (Robert-Baldwin) s'adressera à Mme Biron, ministre responsable de la Condition féminine, dans le cadre de l'interpellation portant sur le sujet suivant : « Débâter la confiance : les engagements brisés du gouvernement caquiste envers les femmes ».

28 mars 2024

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption

L'Assemblée reprend le débat, ajourné le 27 mars 2024, sur la motion de M. Drainville, ministre de l'Éducation, proposant que le projet de loi n° 47, Loi visant à renforcer la protection des élèves concernant notamment les actes de violence à caractère sexuel (*titre modifié*), soit adopté.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote électronique est exigé.

À la demande de M. Caire, leader adjoint du gouvernement, le vote est reporté à la période des affaires courantes de la prochaine séance.

Projets de loi publics au nom des députés

Adoption

M. Poulin (Beauce-Sud) propose que le projet de loi n° 498, Loi proclamant la Journée nationale de l'érable, soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 498 est adopté.

Adoption du principe

Mme Labrie (Sherbrooke) propose que le principe du projet de loi n° 198, Loi modifiant le Code civil afin d'assurer une plus grande protection aux locataires aînés contre les reprises de logement ou les évictions, soit maintenant adopté.

Un débat s'ensuit.

28 mars 2024

Débats de fin de séance

À 13 heures, l'Assemblée tient trois débats de fin de séance :

- le premier, sur une question adressée par Mme Dufour (Mille-Îles) à Mme Duranceau, ministre responsable de l'Habitation, portant sur le sujet suivant : « La baisse des mises en chantier »;
- le deuxième, sur une question adressée par Mme Maccarone (Westmount–Saint-Louis) à Mme Roy, ministre de la Famille, portant sur le sujet suivant : « Les listes d'attente qui explosent pour avoir une place en service de garde »;
- le troisième, sur une question adressée par Mme Caron (La Pinière) à Mme Bélanger, ministre responsable des Aînés, portant sur le sujet suivant : « Les difficultés connues dans les ressources intermédiaires ». M. Carmant, ministre responsable des Services sociaux, remplace la ministre pour ce débat.

À 13 h 39, Mme Soucy, première vice-présidente, suspend les travaux jusqu'à 14 h 30.

Les travaux reprennent à 14 h 32.

Adoption du principe

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de Mme Labrie (Sherbrooke) proposant que le principe du projet de loi n° 198, Loi modifiant le Code civil afin d'assurer une plus grande protection aux locataires aînés contre les reprises de logement ou les évictions, soit maintenant adopté.

Le débat est ajourné au nom de Mme Schmaltz (Vimont).

28 mars 2024

À 16 h 30, Mme Soucy, première vice-présidente, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mardi 9 avril 2024, à 10 heures.

SANCTION DE PROJETS DE LOI

Le 28 mars 2024, à 13 h 05, au cabinet de la lieutenant-gouverneure, en présence de M. Jolin-Barrette, ministre de la Justice, Mme Schmaltz (Vimont) et Mme Nichols (Vaudreuil), les représentants du premier ministre, et de Mme Aubé, conseillère à la Direction de la séance et de la procédure parlementaire et représentante du secrétaire général, il a plu à l'honorable Manon Jeannotte, lieutenant-gouverneure du Québec de sanctionner le projet de loi suivant :

- n° 54 Loi donnant suite à la Table Justice-Québec en vue de réduire les délais en matière criminelle et pénale et visant à rendre l'administration de la justice plus performante

La Présidente

NATHALIE ROY

28 mars 2024

ANNEXE

Votes électroniques

Sur la motion pour formuler un grief de M. Beauchemin (Marguerite-Bourgeys) :

(Vote n° 228)

POUR - 30

Arseneau (PQ)	Cliche-Rivard (QS)	Grandmont (QS)	Nichols (IND)
Beauchemin (PLQ)	Derraji (PLQ)	Kelley (PLQ)	Paradis (PQ)
Bérubé (PQ)	Dufour (PLQ)	Lakhoyan Olivier (PLQ)	Prass (PLQ)
Bouazzi (QS)	(Mille-Îles)	Leduc (QS)	Rotiroti (PLQ)
Cadet (PLQ)	Fontecilla (QS)	Maccarone (PLQ)	Setlakwe (PLQ)
Caron (PLQ)	Fortin (PLQ)	McGraw (PLQ)	St-Pierre Plamondon (PQ)
(La Pinière)	Garceau (PLQ)	Morin (PLQ)	Zaga Mendez (QS)
Ciccone (PLQ)	Ghazal (QS)	Nadeau-Dubois (QS)	Zanetti (QS)

CONTRE - 70

Allaire (CAQ)	Dionne (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Picard (CAQ)
Asselin (CAQ)	Drainville (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Poulet (CAQ)
Bélanger (CAQ) (Orford)	Dubé (CAQ)	Julien (CAQ)	Poulin (CAQ)
Bélanger (CAQ) (Prévost)	Dufour (CAQ) (Abitibi-Est)	Lachance (CAQ)	Proulx (CAQ)
Blais (CAQ)	Duranceau (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Provençal (CAQ)
Blanchette Vézina (CAQ)	Émond (CAQ)	Laforest (CAQ)	Reid (CAQ)
Boulet (CAQ)	Fitzgibbon (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Rivest (CAQ)
Bourassa (CAQ)	Fréchette (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Roberge (CAQ)
Bussière (CAQ)	Gagnon (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	Roy (CAQ)
Caire (CAQ)	Gendron (CAQ)	Lamothe (CAQ)	Sainte-Croix (CAQ)
Carmant (CAQ)	Girard (CAQ) (Lac-Saint-Jean)	LeBel (CAQ)	Schmaltz (CAQ)
Caron (CAQ) (Portneuf)	Girard (CAQ) (Groulx)	Lecours (CAQ) (Les Plaines)	Schneeberger (CAQ)
Charest (CAQ)	Grondin (CAQ)	Lecours (CAQ) (Lotbinière-Frontenac)	Simard (CAQ)
Charette (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Lefebvre (CAQ)	St-Louis (CAQ)
Chassin (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Lemay (CAQ)	Tardif (CAQ)
D'Amours (CAQ)	Haytayan (CAQ)	Malette (CAQ)	Thouin (CAQ)
Déry (CAQ)	Jacques (CAQ)	Martel (CAQ)	Tremblay (CAQ) (Hull)
		Montigny (CAQ)	Tremblay (CAQ) (Dubuc)

28 mars 2024

Sur la motion pour formuler un grief de M. Bouazzi (Maurice-Richard) :

(Vote n° 229)

POUR - 13

Arseneau (PQ)	Fontecilla (QS)	Nadeau-Dubois (QS)	Zanetti (QS)
Bérubé (PQ)	Ghazal (QS)	Paradis (PQ)	
Bouazzi (QS)	Grandmont (QS)	St-Pierre Plamondon (PQ)	
Cliche-Rivard (QS)	Leduc (QS)	Zaga Mendez (QS)	

CONTRE - 86

Allaire (CAQ)	Déry (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Picard (CAQ)
Asselin (CAQ)	Dionne (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Poulet (CAQ)
Beauchemin (PLQ)	Drainville (CAQ)	Julien (CAQ)	Poulin (CAQ)
Bélanger (CAQ) (Orford)	Dubé (CAQ)	Kelley (PLQ)	Prass (PLQ)
Bélanger (CAQ) (Prévost)	Dufour (CAQ) (Abitibi-Est)	Lachance (CAQ)	Proulx (CAQ)
Blais (CAQ)	Dufour (PLQ) (Mille-Îles)	Lacombe (CAQ)	Provençal (CAQ)
Blanchette Vézina (CAQ)	Duranceau (CAQ)	Laforest (CAQ)	Reid (CAQ)
Boulet (CAQ)	Émond (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Rivest (CAQ)
Bourassa (CAQ)	Fitzgibbon (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Roberge (CAQ)
Bussièrre (CAQ)	Fortin (PLQ)	Lakhoyan Olivier (PLQ)	Rotiroti (PLQ)
Cadet (PLQ)	Fréchette (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	Roy (CAQ)
Caire (CAQ)	Gagnon (CAQ)	Lamothe (CAQ)	Sainte-Croix (CAQ)
Carmant (CAQ)	Garceau (PLQ)	LeBel (CAQ)	Schmaltz (CAQ)
Caron (PLQ) (La Pinière)	Gendron (CAQ)	Lecours (CAQ) (Les Plaines)	Schneeberger (CAQ)
Caron (CAQ) (Portneuf)	Girard (CAQ) (Lac-Saint-Jean)	Lecours (CAQ) (Lotbinière-Frontenac)	Setlakwe (PLQ)
Charest (CAQ)	Girard (CAQ) (Groulx)	Lefebvre (CAQ)	Simard (CAQ)
Charette (CAQ)	Grondin (CAQ)	Lemay (CAQ)	St-Louis (CAQ)
Chassin (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Maccarone (PLQ)	Tardif (CAQ)
Ciccone (PLQ)	Guillemette (CAQ)	Malette (CAQ)	Thouin (CAQ)
D'Amours (CAQ)	Haytayan (CAQ)	Martel (CAQ)	Tremblay (CAQ) (Dubuc)
Derraji (PLQ)	Jacques (CAQ)	McGraw (PLQ)	Tremblay (CAQ) (Hull)
		Montigny (CAQ)	
		Morin (PLQ)	

ABSTENTIONS - 1

Nichols (IND)

28 mars 2024

Sur la motion pour formuler un grief de M. Paradis (Jean-Talon) :

(Vote n° 230)

(Identique au vote n° 229)

Sur la motion pour formuler un grief de M. Tanguay, chef de l'opposition officielle :

(Vote n° 231)

(Identique au vote n° 228)

Sur la motion pour formuler un grief de Mme Prass (D'Arcy-McGee) :

(Vote n° 232)

(Identique au vote n° 228)

28 mars 2024

Sur la motion pour formuler un grief de Mme Labrie (Sherbrooke) :

(Vote n° 233)

POUR - 29

Arseneau (PQ)	Derraji (PLQ)	Lakhoyan Olivier (PLQ)	Setlakwe (PLQ)
Beauchemin (PLQ)	Dufour (PLQ)	Leduc (QS)	St-Pierre Plamondon (PQ)
Bérubé (PQ)	(Mille-Îles)	Maccarone (PLQ)	Zaga Mendez (QS)
Bouazzi (QS)	Fontecilla (QS)	McGraw (PLQ)	Zanetti (QS)
Cadet (PLQ)	Fortin (PLQ)	Morin (PLQ)	
Caron (PLQ)	Garceau (PLQ)	Nadeau-Dubois (QS)	
(La Pinière)	Ghazal (QS)	Paradis (PQ)	
Ciccione (PLQ)	Grandmont (QS)	Prass (PLQ)	
Cliche-Rivard (QS)	Kelley (PLQ)	Rotiroti (PLQ)	

CONTRE - 70

Allaire (CAQ)	Dionne (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Picard (CAQ)
Asselin (CAQ)	Drainville (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Poulet (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Dubé (CAQ)	Julien (CAQ)	Poulin (CAQ)
(Orford)	Dufour (CAQ)	Lachance (CAQ)	Proulx (CAQ)
Bélanger (CAQ)	(Abitibi-Est)	Lacombe (CAQ)	Provençal (CAQ)
(Prévost)	Duranceau (CAQ)	Laforest (CAQ)	Reid (CAQ)
Blais (CAQ)	Émond (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Rivest (CAQ)
Blanchette Vézina (CAQ)	Fitzgibbon (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Roberge (CAQ)
Boulet (CAQ)	Fréchette (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	Roy (CAQ)
Bourassa (CAQ)	Gagnon (CAQ)	Lamothe (CAQ)	Sainte-Croix (CAQ)
Bussière (CAQ)	Gendron (CAQ)	LeBel (CAQ)	Schmaltz (CAQ)
Caire (CAQ)	Girard (CAQ)	Lecours (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Carmant (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	(Les Plaines)	Simard (CAQ)
Caron (CAQ)	Girard (CAQ)	Lecours (CAQ)	St-Louis (CAQ)
(Portneuf)	(Groulx)	(Lotbinière-Frontenac)	Tardif (CAQ)
Charest (CAQ)	Grondin (CAQ)	Lefebvre (CAQ)	Thouin (CAQ)
Charette (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Lemay (CAQ)	Tremblay (CAQ)
Chassin (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Malette (CAQ)	(Hull)
D'Amours (CAQ)	Haytayan (CAQ)	Martel (CAQ)	Tremblay (CAQ)
Déry (CAQ)	Jacques (CAQ)	Montigny (CAQ)	(Dubuc)

ABSTENTIONS - 1

Nichols (IND)

28 mars 2024

Sur la motion pour formuler un grief de Mme McGraw (Notre-Dame-de-Grâce) :

(Vote n° 234)

(Identique au vote n° 228)

Sur la motion pour formuler un grief de Mme Dufour (Mille-Îles) :

(Vote n° 235)

(Identique au vote n° 228)

Sur la motion pour formuler un grief de M. Fontecilla (Laurier-Dorion) :

(Vote n° 236)

(Identique au vote n° 233)

Sur la motion pour formuler un grief de Mme Caron (La Pinière) :

(Vote n° 237)

(Identique au vote n° 228)

28 mars 2024

Sur la motion pour formuler un grief de Mme Zaga Mendez (Verdun) :

(Vote n° 238)

(Identique au vote n° 228)

Sur la motion pour formuler un grief de M. Kelley (Jacques-Cartier) :

(Vote n° 239)

(Identique au vote n° 228)

Sur la motion pour formuler un grief de M. Derraji (Nelligan) :

(Vote n° 240)

(Identique au vote n° 228)

Sur la motion pour formuler un grief de Mme Garceau (Robert-Baldwin) :

(Vote n° 241)

(Identique au vote n° 228)

Sur la motion pour formuler un grief de Mme Ghazal (Mercier) :

(Vote n° 242)

(Identique au vote n° 228)

28 mars 2024

Sur la motion pour formuler un grief de Mme Cadet (Bourassa-Sauvé) :

(Vote n° 243)

(Identique au vote n° 228)

Sur la motion pour formuler un grief de M. Marissal (Rosemont) :

(Vote n° 244)

(Identique au vote n° 233)

Sur la motion pour formuler un grief de Mme Setlakwe (Mont-Royal–
Outremont) :

(Vote n° 245)

(Identique au vote n° 228)

Sur la motion pour formuler un grief de M. Fortin (Pontiac) :

(Vote n° 246)

(Identique au vote n° 228)

28 mars 2024

Sur la motion pour formuler un grief de M. Cliche-Rivard (Saint-Henri–Sainte-Anne) :

(Vote n° 247)

(Identique au vote n° 233)

Sur la motion pour formuler un grief de M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine) :

(Vote n° 248)

(Identique au vote n° 228)

Sur la motion pour formuler un grief de M. Ciccone (Marquette) :

(Vote n° 249)

(Identique au vote n° 228)

28 mars 2024

Sur la motion de M. Girard, ministre des Finances :

(Vote n° 250)

POUR - 70

Allaire (CAQ)	Dionne (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Picard (CAQ)
Asselin (CAQ)	Drainville (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Poulet (CAQ)
Bélanger (CAQ) (Orford)	Dubé (CAQ)	Julien (CAQ)	Poulin (CAQ)
Bélanger (CAQ) (Prévost)	Dufour (CAQ) (Abitibi-Est)	Lachance (CAQ)	Proulx (CAQ)
Blais (CAQ)	Duranceau (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Provençal (CAQ)
Blanchette Vézina (CAQ)	Émond (CAQ)	Laforest (CAQ)	Reid (CAQ)
Boulet (CAQ)	Fitzgibbon (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Rivest (CAQ)
Bourassa (CAQ)	Fréchette (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Roberge (CAQ)
Bussière (CAQ)	Gagnon (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	Roy (CAQ)
Caire (CAQ)	Gendron (CAQ)	Lamothe (CAQ)	Sainte-Croix (CAQ)
Carmant (CAQ)	Girard (CAQ)	LeBel (CAQ)	Schmaltz (CAQ)
Caron (CAQ) (Portneuf)	(Lac-Saint-Jean)	Lecours (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Charest (CAQ)	Girard (CAQ) (Groulx)	(Les Plaines)	Simard (CAQ)
Charette (CAQ)	Grondin (CAQ)	Lecours (CAQ) (Lotbinière-Frontenac)	St-Louis (CAQ)
Chassin (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Lefebvre (CAQ)	Tardif (CAQ)
D'Amours (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Lemay (CAQ)	Thouin (CAQ)
Déry (CAQ)	Haytayan (CAQ)	Malette (CAQ)	Tremblay (CAQ) (Hull)
	Jacques (CAQ)	Martel (CAQ)	Tremblay (CAQ) (Dubuc)
		Montigny (CAQ)	

CONTRE - 30

Arseneau (PQ)	Cliche-Rivard (QS)	Grandmont (QS)	Nichols (IND)
Beauchemin (PLQ)	Derraji (PLQ)	Kelley (PLQ)	Paradis (PQ)
Bérubé (PQ)	Dufour (PLQ)	Lakhoyan Olivier (PLQ)	Prass (PLQ)
Bouazzi (QS)	(Mille-Îles)	Leduc (QS)	Rotiroti (PLQ)
Cadet (PLQ)	Fontecilla (QS)	Maccarone (PLQ)	Setlakwe (PLQ)
Caron (PLQ)	Fortin (PLQ)	McGraw (PLQ)	St-Pierre Plamondon (PQ)
(La Pinière)	Garceau (PLQ)	Morin (PLQ)	Zaga Mendez (QS)
Cicccone (PLQ)	Ghazal (QS)	Nadeau-Dubois (QS)	Zanetti (QS)

28 mars 2024

Sur la motion de M. St-Pierre Plamondon, chef du troisième groupe d'opposition :

(Vote n° 251)

POUR - 30

Arseneau (PQ)	Cliche-Rivard (QS)	Grandmont (QS)	Nichols (IND)
Beauchemin (PLQ)	Derraji (PLQ)	Kelley (PLQ)	Paradis (PQ)
Bérubé (PQ)	Dufour (PLQ)	Lakhoyan Olivier (PLQ)	Prass (PLQ)
Bouazzi (QS)	(Mille-Îles)	Leduc (QS)	Rotiroti (PLQ)
Cadet (PLQ)	Fontecilla (QS)	Maccarone (PLQ)	Setlakwe (PLQ)
Caron (PLQ)	Fortin (PLQ)	McGraw (PLQ)	St-Pierre Plamondon (PQ)
(La Pinière)	Garceau (PLQ)	Morin (PLQ)	Zaga Mendez (QS)
Ciccione (PLQ)	Ghazal (QS)	Nadeau-Dubois (QS)	Zanetti (QS)

CONTRE - 70

Allaire (CAQ)	Dionne (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Picard (CAQ)
Asselin (CAQ)	Drainville (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Poulet (CAQ)
Bélangier (CAQ)	Dubé (CAQ)	Julien (CAQ)	Poulin (CAQ)
(Orford)	Dufour (CAQ)	Lachance (CAQ)	Proulx (CAQ)
Bélangier (CAQ)	(Abitibi-Est)	Lacombe (CAQ)	Provençal (CAQ)
(Prévost)	Duranceau (CAQ)	Laforest (CAQ)	Reid (CAQ)
Blais (CAQ)	Émond (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Rivest (CAQ)
Blanchette Vézina (CAQ)	Fitzgibbon (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Roberge (CAQ)
Boulet (CAQ)	Fréchette (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	Roy (CAQ)
Bourassa (CAQ)	Gagnon (CAQ)	Lamothe (CAQ)	Sainte-Croix (CAQ)
Bussière (CAQ)	Gendron (CAQ)	LeBel (CAQ)	Schmaltz (CAQ)
Caire (CAQ)	Girard (CAQ)	Lecours (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Carmant (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	(Les Plaines)	Simard (CAQ)
Caron (CAQ)	Girard (CAQ)	Lecours (CAQ)	St-Louis (CAQ)
(Portneuf)	(Groulx)	(Lotbinière-Frontenac)	Tardif (CAQ)
Charest (CAQ)	Grondin (CAQ)	Lefebvre (CAQ)	Thouin (CAQ)
Charette (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Lemay (CAQ)	Tremblay (CAQ)
Chassin (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Malette (CAQ)	(Hull)
D'Amours (CAQ)	Haytayan (CAQ)	Martel (CAQ)	Tremblay (CAQ)
Déry (CAQ)	Jacques (CAQ)	Montigny (CAQ)	(Dubuc)

28 mars 2024

Sur la motion de M. Derraji, leader de l'opposition officielle, conjointement avec M. Roberge, ministre responsable des Institutions démocratiques, M. Zanetti (Jean-Lesage), M. Bérubé (Matane-Matapédia) et Mme Nichols (Vaudreuil) :

(Vote n° 252)

POUR - 92

Allaire (CAQ)	Déry (CAQ)	Julien (CAQ)	Paradis (PQ)
Arseneau (PQ)	Dionne (CAQ)	Kelley (PLQ)	Picard (CAQ)
Asselin (CAQ)	Dufour (PLQ)	Labrie (QS)	Poulet (CAQ)
Bélanger (CAQ)	(Mille-Îles)	Lachance (CAQ)	Poulin (CAQ)
(Orford)	Dufour (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Prass (PLQ)
Bélanger (CAQ)	(Abitibi-Est)	Laforest (CAQ)	Proulx (CAQ)
(Prévost)	Duranceau (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Provençal (CAQ)
Bérubé (PQ)	Émond (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Reid (CAQ)
Blanchette Vézina	Fontecilla (QS)	Lakhoyan Olivier	Rivest (CAQ)
(CAQ)		(PLQ)	
Bouazzi (QS)	Fortin (PLQ)	Lamontagne (CAQ)	Roberge (CAQ)
Boulet (CAQ)	Fréchette (CAQ)	Lamothe (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Bourassa (CAQ)	Gagnon (CAQ)	LeBel (CAQ)	Roy (CAQ)
Bussière (CAQ)	Garceau (PLQ)	Lecours (CAQ)	Sainte-Croix (CAQ)
Cadet (PLQ)	Gendron (CAQ)	(Les Plaines)	Schmaltz (CAQ)
Caire (CAQ)	Girard (CAQ)	Lecours (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Caron (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	(Lotbinière-Frontenac)	Setlakwe (PLQ)
(Portneuf)	Girard (CAQ)	Leduc (QS)	Simard (CAQ)
Caron (PLQ)	(Groulx)	Lefebvre (CAQ)	St-Louis (CAQ)
(La Pinière)	Grandmont (QS)	Lemay (CAQ)	St-Pierre Plamondon
			(PQ)
Charest (CAQ)	Grondin (CAQ)	Maccarone (PLQ)	Tardif (CAQ)
Charette (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Malette (CAQ)	Thouin (CAQ)
Chassin (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Martel (CAQ)	Tremblay (CAQ)
Ciccione (PLQ)	Haytayan (CAQ)	McGraw (PLQ)	(Dubuc)
Cliche-Rivard (QS)	Jacques (CAQ)	Montigny (CAQ)	Tremblay (CAQ)
D'Amours (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Morin (PLQ)	(Hull)
Derraji (PLQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Nichols (IND)	Zaga Mendez (QS)